

A V I S

La 42^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra, dans la salle du Conseil Municipal,
Le JEUDI 26 JUIN 2025, à 20 heures 30 précises,

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 9 mai 2025
- Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 1^{er} avril 2025

II. INTERCOMMUNALITÉ

- Signature d'une convention de mise à disposition de services en matière de voirie entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Ollainville
- Approbation d'un accord local relatif à la fixation du nombre et à la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération
- Approbation de la création et du projet de statuts de la société publique locale, SPL SORGEM – SERVICES ET TERRITOIRES – Désignation des représentants de la Collectivité

III. FINANCES

- Commune – Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024
- Bilan 2024 des acquisitions et cessions foncières
- Aménagement d'un self au restaurant scolaire de l'école élémentaire La Roche – Ets ROUSSEL – Avenant n°1
- Attribution d'une aide financière aux Raid'spendissantes pour leur participation au Sahara Trophy 2025, du 17 au 21 novembre 2025

IV. ENFANCE

- Tarification des prestations de services – Année scolaire 2025/2026 – Écoles Pierre de Ronsard, Jacques Prévert, La Roche, Boutons d'Or et Claudine Hermann
- Fixation des frais d'écologie pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires résidant hors de la commune d'Ollainville pour l'année scolaire 2025/2026
- Animations musicales – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2025/2026
- Éducation sportive – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2025/2026

V. JEUNESSE

- Participations Espace Jeunes 2025/2026

VI. PERSONNEL

- Créations et suppressions d'emplois
- Recours à l'apprentissage

VII. SOCIAL

- Proposition de motion contre la suppression de l'obligation des CCAS

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des subventions notifiées



Le 20 juin 2025

Jean-Michel GIRAudeau, Maire

MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE
Tél. : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Bureaux ouverts : lundi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, mardi de 8 h 30 à 12 h et de 16 h à 20 h, mercredi, samedi de 8 h 30 à 12 h